

Présents : Mmes & MM Grimault, Denis, Ménard, Cheignon, Ropers, Rosello, Réthoré, Piton, Blon, Jollivet, Violleau, Boré, Delanoue.

Excusés : Mme Boulet-Gercourt, M. Tuffreau

Le Conseil Municipal nomme M. Marcel JOLLIVET pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20/03/2009

Après lecture, le procès verbal de la séance du 20/03/2009 a été adopté à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME

M. Piton fait état à l'assemblée des différents travaux inscrits au budget 2009 et proposés par la commission, à savoir :

- Changement de la moquette de la salle de sports3 964 € TTC
- Déclencheur sécurité salle de sports 1 398 € TTC
- Espace Enfance : mise en place d'un pare ballons 1 258 € TTC
- Eclairage public : extension réseau et mise en place d'une lanterne rue des Moulins 1 688.57 € HT
- Lanterne supplémentaire sur parking foyer des jeunes et réparation luminaires pour améliorer l'accès au jardin de la bibliothèque 1 230.84 € HT
- Poursuite des remplacements de moteurs des cloches de l'église6 549.29 € TTC

Après avis du Conseil Municipal, les travaux seront engagés rapidement.

VOIRIE LOTISSEMENT LES VARENNES

Compte tenu de la législation concernant l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite et afin de maintenir en bon état la voirie, quelques modifications ont été apportées au projet initial d'aménagement du lotissement, à savoir :

- Remplacement du traitement bicouche des placettes en enrobé noir
- Bordures P2 remplacées en P1 (faciliter l'accès)
- CC1 en CC2 (voir le coût) Adaptation du caniveau à l'enrobé sans nécessité de joint (qui à long terme se désagrège).
- Traitement de l'ensemble des trottoirs (de 1.50 m) en enrobé noir ou de couleur à la place de la grave alluvionnaire. Seules les deux allées piétonnes Nord et Sud seront traitées en grave ciment. L'incidence financière pour l'option enrobé de couleur est telle que le Conseil Municipal s'oriente vers un traitement en enrobé noir.

Le chiffrage de ces modifications étant en cours, l'incidence financière détaillée sera présentée ultérieurement.

ECLAIRAGE ESPACE PUBLIC PELTRIE

En ce qui concerne l'éclairage de l'espace public de la Peltrie, la commission travaille sur les deux accès Ouest - Est (extension de l'éclairage public actuel) et sur l'espace même (solution de candélabres solaires). Les sociétés ayant fait une offre seront auditionnées pour présenter leur matériel le 13 mai prochain.

COMMISSION DEVELOPPEMENT

CONVENTION ANALYSES IDAC

M. le Maire présente à l'assemblée la nouvelle offre de l'IDAC chargé d'effectuer les analyses de la station et des bassins de stockage 4 fois par an.

L'actualisation fait apparaître une offre à **848.84 € HT**. (soit 2.68 % d'augmentation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la présente offre.

ASSITANCE TECHNIQUE SURVEILLANCE STATION

Une nouvelle réglementation (loi sur l'eau du 30/12/2006 et décret du 26/12/2007) modifie les conditions d'exercice de l'assistance technique apportée aux communes.

En effet, l'assistance technique du Département dont bénéficie la commune pour la station ne peut plus être une prestation gratuite. Afin de répondre à la notion de solidarité souhaitée par le législateur, la prestation assurée par le Conseil Général devra rester à un coût modéré, inférieur au coût réel, soit 0.60 €/hab DGF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTÉ la prestation d'assistance technique fournie par le Conseil Général pour un montant annuel de **801.60 €**.
CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention.

COMMISSION SOUTIEN A LA PERSONNE

AVENANT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2009 - 2010

Deux nouvelles actions ont été présentées dans le cadre du contrat initial : extension du service périscolaire à Montjean et RAM de la Communauté de Communes. Pour pouvoir être intégrées au contrat enfance jeunesse, M. Delanoue propose d'accepter ces deux actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
ACCEPTÉ d'intégrer les deux actions proposées.
CHARGE Monsieur le Maire de signer l'avenant 2009-2010 du contrat enfance jeunesse.

SUBVENTION CAF ACTIVITE ALINEA – D.M. n° 1

Concernant l'activité ALINEA organisée par les trois communes (Beausse - St Laurent - Le Mesnil), la CAF ne peut plus verser la subvention accordée à chaque commune pour la même activité.

Ainsi, le siège social de l'association étant au Mesnil en Vallée, M. Delanoue explique que la totalité de la subvention accordée pour cette activité au titre de l'année 2007 & 2008 a été versée à la commune, soit **8 480.70 €**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE de reverser une partie de la subvention aux deux communes soit :

Beausse -	2007 :	801.57 €
	2008 :	<u>881.98 €</u>
		1 683.49 €

St Laurent du Mottay -	2007 :	1 521.23 €
	2008 :	<u>1 544.87 €</u>
		3 066.10 €

ACCEPTE de modifier le BP de la façon suivante :

- 022 - dépenses imprévues :	- 4 750.00 €
- 65734 - Subv. de fonctionnement versées aux communes :	+ 4 750.00 €

AFFAIRES DIVERSES

ADHESION DE LA VILLE D'ANGERS AU SIEMML

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-18-I,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML du 10 décembre 2008 donnant un avis favorable à l'adhésion de la ville d'Angers au SIEMML,

Le Conseil Municipal du Mesnil en Vallée

DONNE un avis favorable à l'adhésion de la ville d'Angers au SIEMML pour la compétence obligatoire liée à l'électricité.

REGULARISATION CONSOMMATION DE GAZ T4 - BIBLIOTHEQUE

La locataire du logement T4 de la bibliothèque ayant quitté le logement le 11 avril dernier, et compte tenu que la provision de gaz versée est supérieure à la consommation réelle, le conseil municipal décide de reverser la somme de 156.53 € à Melle Dauffy dès lors que cette dernière aura régularisé la somme due au titre de la régularisation de gaz de l'année 2008.

GRATIFICATION AU STAGIAIRE DU SERVICE TECHNIQUE

M. le Maire rappelle que la commune accueille depuis le 1^{er} septembre dernier, un stagiaire aux espaces verts.

Compte tenu de la qualité du travail fourni et de son intégration au sein de l'équipe, M. le Maire propose de lui attribuer une gratification basée sur 30 % du SMIC pour les 30 semaines assurées par le stagiaire du 1^{er} septembre 2008 au 26 juin 2009, à raison de 35 h/semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret,
ACCEPTE le versement de l'indemnité ci-dessus proposée. (13 votants : 12 oui - 1 non)

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL AU SERVICE TECHNIQUE

Compte tenu des congés annuels et du surcroît de travail en juillet, M. le maire propose de recruter un agent contractuel du 1^{er} au 31 juillet 2009.

Compte tenu du travail fourni par le stagiaire, M. le Maire propose de le recruter sur ce poste en qualité de contractuel à temps complet sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe - 1^{er} échelon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
CHARGE M. le Maire de signer le contrat.

ELARGISSEMENT VOIRIE

La réfection définitive du chemin du Clos Pineau prévoit une largeur de chaussée de 4 m et un aménagement de trottoir côté Sud de 1.50 m.

En ce qui concerne le chemin des Granges, les remblaiements successifs de ce chemin font apparaître une emprise sur la propriété située au Nord du chemin. Le projet de réfection définitive prévoit une zone enherbée de ce côté et un trottoir de 1.50 m le long des propriétés situées au Sud.

Compte tenu de ces aménagements, et conformément aux délibérations du 23/05/2002 & 06/02/2004, le Conseil Municipal décide d'appliquer la règle des 50 premiers m² cédés à titre gratuit à la commune ; au-delà, le tarif de 5.34 €/m² sera réglé aux propriétaires concernés du chemin du Clos Pineau et du chemin des Granges.

Prochain conseil Municipal : le 15 mai 2009 à 20 h 00 (Présentation par le conseil de jeunes, de leurs projets en cours)